





L'avant-projet de charte

Partie I - Introduction

Partie II - Éléments du caractère du Parc national des Pyrénées

Partie III- Le diagnostic du territoire

Partie IV- Le projet de territoire du Parc national des Pyrénées

4-1 Les objectifs de protection du patrimoine du cœur

- Les objectifs de protection du patrimoine naturel
- Les objectifs de protection du patrimoine paysager
- Les objectifs de protection du patrimoine culturel

4-2 Les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable en aire d'adhésion

Axe stratégique n°1: Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturel et paysager du territoire

Axe stratégique n°2 : Encourager l'excellence environnementale

Axe stratégique n°3 : Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines

Axe stratégique n°4 : Préserver les patrimoines naturel et renforcer les solidarités écologiques

Partie V - La mise en œuvre du projet et l'évaluation de la charte

Partie VI - Modalités d'application de la réglementation dans le cœur (MARCoeur)

Partie VII- Le plan du Parc national des Pyrénées



Partie IV – Le projet du territoire du PNP

4-1 Les objectifs de protection du patrimoine du cœur

➤ Les objectifs de protection du patrimoine naturel

Objectif 1 : Préserver les écosystèmes forestiers pyrénéens

Gérer les écosystèmes forestiers pyrénéens en les préservant

Objectif 2 : Reconnaître la contribution des peuplements forestiers hors sylviculture au patrimoine du territoire

Objectif 3 : Préserver les masses d'eau et contribuer à leur bon état écologique

Atteindre et maintenir le très bon état écologique des masses d'eau

Objectif 4 : Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et landes d'altitude

Objectif 5 : Préserver les espèces et habitats remarquables, emblématiques, rares ou menacés

Préserver les espèces et les habitats et mener des actions spécifiques sur les espèces et habitats remarquables, emblématiques, rares ou menacés

Objectif 6 : Maintenir les réseaux et favoriser les solidarités écologiques

Objectif 7 : Préserver la diversité génétique des espèces endémiques ou autochtones

Préserver la diversité et la spécificité génétique des espèces du territoire et mener des actions spécifiques sur les espèces endémiques ou autochtones

Objectif 8 : Lutter contre les espèces invasives

Objectif 9 : Préserver les équilibres entre les milieux, les espèces sauvages et les activités humaines



Partie IV – Le projet du territoire du PNP

➤ Les objectifs de protection du patrimoine paysager

Objectif 10 : Garantir l'intégrité des paysages

Garantir la qualité des paysages

➤ Les objectifs de protection du patrimoine culturel

Objectif 11 : Préserver le caractère spécifique du patrimoine bâti

Préserver la spécificité du patrimoine bâti

Objectif 12 : Maintenir une culture pastorale

Objectif 13 : Prévenir la disparition des traces de l'occupation humaine

Objectif 14 : Conserver le patrimoine frontalier

Objectif 15 : Conserver l'esprit du Pyrénéisme



L'avant-projet de charte

Partie I - Introduction

Partie II - Éléments du caractère du Parc national des Pyrénées

Partie III- Le diagnostic du territoire

Partie IV- Le projet de territoire du Parc national des Pyrénées

4-1 Les objectifs de protection du patrimoine du cœur

- Les objectifs de protection du patrimoine naturel
- Les objectifs de protection du patrimoine paysager
- Les objectifs de protection du patrimoine culturel

4-2 Les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable en aire d'adhésion

Axe stratégique n°1: Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturel et paysager du territoire

Axe stratégique n°2 : Encourager l'excellence environnementale

Axe stratégique n°3 : Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines

Axe stratégique n°4 : Préserver les patrimoines naturel et renforcer les solidarités écologiques

Partie V - La mise en œuvre du projet et l'évaluation de la charte

Partie VI - Modalités d'application de la réglementation dans le cœur (MARCoeur)

Partie VII- Le plan du Parc national des Pyrénées



Partie IV – Le projet du territoire du PNP

4-2 Les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable en aire d'adhésion

Axe stratégique n°1 : Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturel et paysager du territoire

➤ Les orientations relatives au maintien de la qualité et de la variété des paysages

Orientation 1 : Préserver les paysages remarquables

Orientation 2 : Rechercher une valorisation équilibrée des zones intermédiaires

Orientation 3 : Inscrire la gestion forestière dans la spécificité des paysages pyrénéens

Orientation 4 : Prévenir les atteintes au paysage et réhabiliter les sites dégradés

Orientation 5 : Tendre vers une gestion économe des espaces

Tendre vers une gestion raisonnée des espaces

➤ Les orientations relatives au développement harmonieux des villages

Orientation 6 : Poursuivre le soutien à l'embellissement des villages

Orientation 7 : Préserver le petit patrimoine



Partie IV – Le projet du territoire du PNP

4-2 Les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable en aire d'adhésion

Axe stratégique n°1 : Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturels et paysagers du territoire

➤ Les orientations relatives à l'amélioration de la vie locale et culturelle

Orientation 8 : Animer le territoire par la culture

Orientation 9 : Sauvegarder et transmettre le patrimoine immatériel

Orientation 10 : Conserver et rendre accessibles les sources de l'histoire

Orientation 11 : Améliorer les services aux habitants



Partie IV – Le projet du territoire du PNP

Axe stratégique n°2 : Encourager l'excellence environnementale

Orientation 12 : Favoriser une meilleure gestion environnementale du territoire

Orientation 13 : Encourager les initiatives en faveur d'un habitat durable

Orientation 14 : Accompagner les collectivités vers des modes de transports moins polluants

Orientation 15 : Améliorer l'efficacité énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Orientation 16 : Protéger, économiser et améliorer la ressource en eau

Orientation 17 : Améliorer la gestion des déchets en favorisant leur réduction, un meilleur tri, collecte et recyclage



Partie IV – Le projet du territoire du PNP

Axe stratégique n°3 : Développer et valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines

Orientation 18 : Reconnaître et valoriser les produits **locaux et les services en réinvestissant les savoir-faire**

➤ Les orientations relatives au maintien d'une activité agricole viable et durable permettant un entretien des patrimoines

Orientation 19 : Maintenir les exploitations agricoles des vallées et la qualité des prairies naturelles

Orientation 20 : Accompagner la présence et le travail des hommes en estive en assurant une bonne gestion des pelouses et des landes d'altitude

Orientation 21 : Maintenir une animation agricole et pastorale assurant la pluri vocation des espaces agro-pastoraux



Partie IV – Le projet du territoire du PNP

Axe stratégique n°3 : Développer et valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines

➤ Les orientations relatives à l'activité forestière

Orientation 22 : Pérenniser et développer une activité forestière durable

Soutenir et développer une activité forestière durable

➤ Les orientations relatives au développement d'un tourisme durable, accessible à tous, pour une valorisation des patrimoines

Orientation 23 : Accompagner le développement durable des sports et loisirs de nature

Orientation 24 : Développer et structurer une offre de découverte à partir des patrimoines culturels

Orientation 25 : Favoriser le développement d'un réseau d'hébergements touristiques privilégiant la qualité environnementale

Orientation 26 : Améliorer les aménagements et gérer la fréquentation sur les grands sites d'accueil

Orientation 27 : Qualifier l'offre touristique pour une accessibilité pour tous les publics

Orientation 28 : Accompagner les acteurs touristiques dans leurs démarches de développement durable



Partie IV – Le projet du territoire du PNP

Axe stratégique n°4 : Préserver le patrimoine naturel et renforcer les solidarités écologiques

Orientation 29 : Concilier la production de bois et la conservation des écosystèmes forestiers pyrénéens

Accompagner une gestion forestière respectueuse des enjeux environnementaux

Orientation 30 : Préserver les écosystèmes aquatiques et les zones humides et contribuer au bon état écologique des masses d'eau

Orientation 31 : Accompagner une activité pêche respectueuse du patrimoine naturel

Orientation 32 : Préserver la diversité des espèces et l'intégrité des habitats remarquables

Orientation 33 : Préserver le patrimoine génétique du territoire

Orientation 34 : Préserver les équilibres entre les espèces sauvages et les activités humaines

Orientation 35 : Renforcer les solidarités écologiques



L'avant-projet de charte

Partie I - Introduction

Partie II - Éléments du caractère du Parc national des Pyrénées

Partie III- Le diagnostic du territoire

Partie IV- Le projet de territoire du Parc national des Pyrénées

4-1 Les objectifs de protection du patrimoine du cœur

- Les objectifs de protection du patrimoine naturel
- Les objectifs de protection du patrimoine paysager
- Les objectifs de protection du patrimoine culturel

4-2 Les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable en aire d'adhésion

Axe stratégique n°1: Améliorer le cadre de vie en tenant compte des caractères culturel et paysager du territoire

Axe stratégique n°2 : Encourager l'excellence environnementale

Axe stratégique n°3 : Développer, valoriser une économie locale respectueuse des patrimoines

Axe stratégique n°4 : Préserver les patrimoines naturel et renforcer les solidarités écologiques

Partie V - La mise en œuvre du projet et l'évaluation de la charte

Partie VI - Modalités d'application de la réglementation dans le cœur (MARCOeur)

Partie VII- Le plan du Parc national des Pyrénées

Le plan du parc

Les espaces artificialisés

Les villages

Autres zones très anthropisées de la carte des paysages

Espaces à vocation agricole et urbaine

Zones planes ou de faible pentes ($< 15^\circ$) à proximité des pôles urbains

Gestion économe des espaces

Les espaces d'accueil du public

Espaces à vocation touristique

Sites naturels aménagés ou non

Accès aux sites (enjeux liés à l'accueil du public)

Stations de ski alpin / Activités estivales

Espaces nordiques / Activités estivales

Stations touristiques et thermales

Les espaces à dominante naturelle

Les cours d'eau et les lacs

Espaces à vocation naturelle

Zones sans activité agro-pastorale ou forestière

Espaces à vocation naturelle et agro-pastorale

Les zones agricoles des fonds de vallées

Cultures et près de fauche des fonds de vallées (carte paysage)

Les zones pastorales

Unités pastorales et les zones pâturées hors UP

Espaces à vocation naturelle, agro-pastorale et forestière

Les zones mixtes pastorales et forestières

Unités pastorales et autres zones pâturées sur forêts soumises ou couverts forestiers

Les zones intermédiaires

Bocages, bordes, pâtures de bas de versants, hautes granges (carte paysage) et forêts associées (non soumises)

Espaces à vocation naturelle et forestière

Couvert forestier hors zones intermédiaires et forêts soumises

Les espaces à enjeu écologique

Zonages réglementaires (zone cœur et réserves)

Zones importantes du point de vue de la biodiversité aquatique (réservoirs biologiques SDAGE)

Zones importantes du point de vue de la biodiversité terrestre

Sites vitaux d'espèces remarquables (rapaces, grand Tétrás, chiroptères, ours)

Écosystèmes forestiers remarquables : délimitation de forêts anciennes, vieux peuplements ou état boisé ancien

Données issues du travail en cours sur la trame verte et bleue pour identifier les zones de forte biodiversité (réservoirs de biodiversité)

Les espaces à enjeu culturel

Présence de traces de d'occupation humaine ancienne

Sites à vocation culturelle remarquable (grands sites et monuments)

Villages, hameaux (patrimoine architectural remarquable – vie culturelle)

Paysages remarquables

Paysages remarquables en zone protégé (zone cœur, réserves naturelles, sites classés)

Autres ensemble paysagers de la moyenne ou de la haute montagne (villages, bocages, forêts de versant, bordes, zones d'estives, forêts d'altitude, escarpements rocheux)

Paysages pastoraux exceptionnels (cabanes, granges, courtaous, pâturages, prairies)